



PUBLIC

- Conducteurs de voiture de transport avec chauffeur (VTC), réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, organismes de formation des conducteurs.

PRÉREQUIS

- Être titulaire depuis plus de 3 ans du permis B (depuis plus de 2 ans en cas de conduite accompagnée). Ne pas avoir fait l'objet de condamnation figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire, écrire et parler en Français.

DURÉE

- 46 heures.

TARIF

- 1499,00 euros

Modalités et délais d'accès :

- **Formation en présentiel** : Lieu : 7 Boulevard Michael Faraday, 77700 SERRIS.
- **Vérification des prérequis**: avant signature du contrat.
- **Vérification des connaissances** : par un questionnaire de positionnement (pré-formation).
- **Délai d'accès à la formation dans le cas d'un financement sur fonds propres**

Sauf cas particulier et en fonction des disponibilités du formateur et du(ou des) stagiaire(s), la formation est mise en place dans un délai moyen de 14 jours à compter de la date de signature du contrat de formation.

- **Délai d'accès à la formation en cas de financement de la part des financeurs publics**

Un délai moyen de 01 mois nécessaire à l'étude du dossier et réception de l'accord de financement de l'organisme concerné.

Accès à la formation après un délai moyen de 14 jours après signature du contrat de formation.

*Nous consulter pour les moyens de financement.

*La date de début de formation sera envisagée en fonction de vos besoins, disponibilités, préférences et contraintes.

SANCTION

- Attestation de formation

Accès aux personnes handicapées

- Oui (sous réserve des prérequis)

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : non

- Pas de possibilité de validation partielle

Contact

- Mail : contact@kformation.fr
- Tel : +33(0)1 80 91 44 82

PROGRAMME DE FORMATION THÉORIQUE

Chauffeur VTC

« voiture de transport avec chauffeur »

Objectifs

- ◆ A l'issue de la formation, le candidat sera capable de :
 - ◆ Maîtriser la réglementation du transport public particulier de personnes,
 - ◆ Gérer sa propre entreprise,
 - ◆ Appliquer les règles de la sécurité routière,
 - ◆ Converser avec ses clients en français et en anglais,
 - ◆ Développer une politique commerciale,
 - ◆ Appliquer la réglementation spécifique aux VTC,
 - ◆ Se présenter à l'examen organisé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (l'épreuve théorique)
- ◆ Rappel : il faut réussir l'examen pratique également pour obtenir la carte professionnelle VTC.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- ◆ Séances de formation en salle,
- ◆ Dossiers techniques remis aux stagiaires, Études de cas concrets,
- ◆ Exposés théoriques, Simulation et Mise en application.
- ◆ Véhicule homologué double commande
- ◆ La formation sera assurée par un formateur agréé par la préfecture

Méthode d'évaluation

- ◆ Evaluation pré-formation
- ◆ Evaluation par QCM à l'issue de chaque module
- ◆ Présentation à l'examen organisé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (l'épreuve théorique)
- ◆ L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.



PROGRAMME DE FORMATION THÉORIQUE VTC

« voiture de transport avec chauffeur » - Durée total : 46 heures

N° Module	MODULE	DUREE
1	Réglementation du Transport public particulier de personnes	08 heures

- Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers
- Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle
- Connaître les obligations générales relatives aux véhicules
- Connaître les obligations relatives au conducteur
- Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels
- Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre du transport de personnes
- Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance
- Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route
- Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation
- Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite
- Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs occasionnels Avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers
- Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.

N° Module	MODULE	DUREE
2	Gestion d'entreprise	10 heures

- Connaître les obligations et documents comptables
- Savoir identifier les charges entrant dans le calcul du coût de revient
- Savoir déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité
- Connaître les principes de l'amortissement.
- Connaître les différents régimes de déclaration et d'imposition fiscal
- Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EURL, SARL, SASU, SCOP...)
- Connaître les différentes formalités déclaratives
- La composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat
- Les différents régimes sociaux; comprendre les principes de cotisations et prestations par branche

N° Module	MODULE	DUREE
3	Sécurité routière	03 heures

- Savoir appliquer les règles du code de la route
- Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress
- Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant et préserver l'environnement
- Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules
- Savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules ;
- Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident Savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel Connaître les sanctions des infractions au code de la route Connaître la réglementation du permis de conduire
- Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.

PROGRAMME DE FORMATION THÉORIQUE VTC « Suite »

« voiture de transport avec chauffeur » - Durée total : 46 heures

N° Module	MODULE	DUREE
4	Français	02 heures
<ul style="list-style-type: none">Comprendre un texte de 15 à 20 lignes rédigé en langue françaiseSavoir analyser méthodologiquement un texteMaîtriser quelques notions de culture générale		

N° Module	MODULE	DUREE
5	Anglais	09 heures
<ul style="list-style-type: none">Accueillir la clientèleComprendre les demandes des clientsDemander des renseignements concernant le confort de la clientèle Mener une conversation très simple		

N° Module	MODULE	DUREE
6	Développement commercial	06 heures
<ul style="list-style-type: none">Les principes généraux du marketing (analyse de marché, ciblage de l'offre, détermination du prix...)La valorisation des qualités de la prestation commerciale VTCLa fidélisation des clients et la prospection pour en obtenir d'autresLes actions de communication pour faire connaître son entreprise, notamment par les moyens numériquesLe développement d'un réseau de partenaires favorisant l'accès à la clientèle (hôtels, entreprises...).		

N° Module	MODULE	DUREE
7	Règlementation spécifique aux VTC	08 heures
<ul style="list-style-type: none">Connaître les dispositions relatives aux exploitants VTCConnaître les obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation et connaître leur signalétiqueSavoir établir les documents relatifs à la prestation de transport qui doivent être présentés en cas de contrôle.		





LISTE DES MOYENS ET SUPPORTS MISES À DISPOSITION DES STAGIAIRES

EN SALLE

- Des tables
- Des chaises
- Ordinateurs
- Paperboard
- Ecran TV
- Un tableau
- Fournitures diverses

PIÈCES À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

1. **Contrat de formation signé,**
2. **Copie d'une pièce d'identité** ou passeport en cours de validité recto-verso
Pour les étrangers, titre de séjour avec autorisation de travail mentionnée au 2° de l'article L.
5221-2 du code du travail
3. **une copie du permis de conduire en cours de validité**
4. Une photo d'identité + un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
5. 30% d'acompte sur le montant total de la formation.

Veillez nous consulter pour les moyens de financement possibles.

